

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 23 novembre 2020

RÉUNION DU COMITÉ LOCAL DE COHÉSION TERRITORIALE

Le Comité Local de Cohésion Territoriale des Alpes-de-Haute-Provence (CLCT) présidé par Violaine DÉMARET, préfète des Alpes-de-Haute-Provence et Yves Le Breton, directeur général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), s'est tenu en visio-conférence le mardi 17 novembre 2020.

Créée à l'initiative du Gouvernement, l'**ANCT** est un établissement public mis en place au 1^{er} janvier 2020 à l'issue de la fusion du **CGET** (commissariat général à l'égalité des territoires), de l'**EPARECA** (établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) et de **l'Agence du numérique**.

L'ANCT exerce sur l'ensemble du territoire national, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. Son action repose sur un principe de **complémentarité de l'ingénierie existante** notamment celle des collectivités et de leurs établissements. Elle cible l'accompagnement des projets complexes et de territoire des collectivités.

Le CLCT définit les orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités et de leurs groupements à l'échelle départementale. Ces orientations stratégiques s'inscrivent dans le cadre des orientations nationales validées par le Conseil d'Administration de l'ANCT.

Le CLCT est informé des demandes d'accompagnement émanant des collectivités territoriales et de leurs groupements, des suites données, et le cas échéant de la mise en œuvre des projets concernés.

Après le programme « **Action cœur de ville** », « **Petites villes de demain** » est l'illustration même de cet accompagnement des partenaires locaux sur un projet complexe :

- fonctionnement du guichet unique projets complexes mis en place par la Direction Départementale des Territoires ;
- soutien financier apporté par l'État à travers la Banque des territoires;
- intervention de l'agence départementale Ingénierie et territoires (IT04) du Conseil départemental.

Ce programme a d'ores et déjà été favorablement perçu par l'ensemble des élus locaux en répondant aux besoins des collectivités.

Comme l'a indiqué la préfète, il s'agit de mettre l'État en « mode solution » et de permettre aux élus de concrétiser leurs projets en leur donnant un accompagnement sur mesure.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél: 04 92 36 72 10 04 92 36 73 16

Mél: pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr